

Recyclage Équipier de Seconde Intervention -ESI

ESI

Maintenez vos Équipiers de seconde intervention pleinement opérationnels grâce à un recyclage ESI centré sur la pratique, la coordination de l'équipe et la mise en œuvre des moyens incendie de votre établissement.

Présentiel - Synchrone

Vous hésitez entre une formation PTI, EPI, manipulation des extincteurs, évacuation, SSI ou ESI ? Découvrez quelle formation incendie choisir pour vos salariés selon les risques, les équipements et l'organisation de votre établissement.

Avant de choisir une formation, consultez notre synthèse sur *les obligations incendie applicables à l'employeur*.

Objectifs

Maintenir les compétences opérationnelles des Équipiers de seconde intervention déjà formés.

Renforcer la réactivité de l'équipe incendie face à un départ de feu ou à une situation dégradée.

Améliorer la coordination des intervenants lors des manœuvres et des mises en situation.

Actualiser les pratiques en fonction des consignes, des risques et des équipements présents dans l'établissement.

Réduire les risques d'erreur ou de mise en danger lors de l'utilisation des moyens de seconde intervention.

Tester l'efficacité de l'organisation incendie interne et identifier les axes d'amélioration.

Contribuer à la protection des salariés, des installations et de l'activité en maintenant une équipe entraînée et disponible.

Les + métier

Recyclage ESI à Lyon en 3 h 30 : actualisez les procédures, entraînez les manœuvres incendie et renforcez la coordination de vos équipiers sur site.



Public Visé

Salariés désignés par l'employeur pour assurer une mission d'Équipier de seconde intervention au sein de l'établissement. Membres d'une équipe incendie interne souhaitant maintenir leurs compétences opérationnelles.



Pré Requis

Avoir suivi une formation initiale d'Équipier de seconde intervention (ESI) ou une formation équivalente.

Connaître les consignes de sécurité incendie et l'organisation d'intervention de son établissement.

Être en capacité de participer aux exercices et manœuvres pratiques prévus pendant la formation.

Porter une tenue de travail adaptée ainsi que les équipements de protection individuelle requis.

Pour les exercices avec **appareil respiratoire isolant (ARI)** ou équipements spécifiques, avoir reçu la formation correspondante et satisfaire aux conditions d'aptitude définies par l'employeur.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier son rôle, ses missions et ses limites d'intervention au sein de l'équipe de seconde intervention.

Appliquer les procédures d'alarme, d'alerte et de communication prévues par l'établissement.

Reconnaître les signes d'aggravation d'un incendie et décider d'un engagement ou d'un repli en sécurité.

Contrôler et utiliser correctement les équipements de protection individuelle mis à sa disposition.

Mettre en œuvre les moyens de seconde intervention présents sur le site : RIA, tuyaux, lances ou équipements spécifiques.

Réaliser une manœuvre incendie en binôme ou en équipe, dans le respect des consignes et de la chaîne de commandement.

Participer à une mise en situation opérationnelle, rendre compte de ses actions et identifier les axes d'amélioration.

Parcours pédagogique

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ESI-20260922



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

1. Accueil et positionnement — 15 minutes

- Présentation des objectifs et du déroulement.
- Recueil de l'expérience des participants.
- Retour sur les interventions, exercices ou évolutions intervenus depuis la formation précédente.
- Rappel des règles de sécurité applicables aux exercices.
- Organisation de l'intervention — 30 minutes
- Rôle et missions des Équipers de seconde intervention.
- Organisation de l'équipe et chaîne de commandement.
- Répartition des fonctions : reconnaissance, attaque, alimentation, protection, communication et contrôle.
- Procédures d'alarme et d'alerte.
- Communication avec le poste de sécurité, l'encadrement et les secours extérieurs.
- Consignes internes et prise en compte du POI lorsqu'il existe.
- Limites d'engagement et règles de repli.
- 3. Rappels techniques et sécurité des intervenants — 30 minutes
- Développement et propagation d'un incendie.
- Dangers liés aux fumées, à la chaleur et à la perte de visibilité.
- Signes annonciateurs d'une aggravation rapide du feu.
- Conduite à tenir face à un risque de phénomène thermique.
- Agents extincteurs et principaux modes d'extinction.
- Risques liés à une mauvaise utilisation des moyens.
- Contrôle, port, utilisation et limites des équipements de protection individuelle.

L'objectif n'est pas de laisser entendre que les ESI peuvent traiter directement un flashover ou un backdraft, mais de leur apprendre à **reconnaître une situation dangereuse, ne pas s'engager et se replier**.

4. Manœuvres pratiques — 1 heure 15

Exercices adaptés aux matériels disponibles sur le site :

- contrôle préalable du matériel ;
- équipement des intervenants ;
- organisation et progression en binôme ;
- établissement et déroulement des tuyaux ;
- raccordement au point d'alimentation ;
- mise en œuvre d'une lance ou d'un moyen équivalent ;
- utilisation des moyens de communication ;
- manœuvres d'alimentation, d'attaque, de protection ou de refroidissement ;
- respect des distances et positions de sécurité ;
- changement de rôle au sein de l'équipe ;
- arrêt de l'intervention, repli et remise en condition du matériel.

Les équipements utilisés sont sélectionnés en fonction du site : RIA, tuyaux, lances, extincteurs mobiles, réserve incendie, motopompe, moyens mousse ou autres équipements spécifiques.

5. Mise en situation opérationnelle — 45 minutes

Réalisation d'un scénario adapté aux risques de l'établissement :

- détection de l'événement ;
- transmission de l'alarme et de l'alerte ;
- analyse initiale de la situation ;
- équipement des intervenants ;
- constitution des binômes ;
- déploiement du matériel ;
- intervention coordonnée ;
- communication avec le responsable de l'intervention ;
- adaptation ou repli face à une évolution défavorable ;
- accueil et transmission des informations aux secours extérieurs.

Lorsque l'entreprise souhaite inscrire le recyclage dans la logique de l'APSAD R6, une mise en œuvre sur **feu à combustible réel** doit être prévue dans des conditions maîtrisées. Le simulateur électronique peut être utilisé en complément, mais il ne devrait pas constituer l'unique exercice pratique.

6. Évaluation et retour d'expérience — 15 minutes

- Débriefing collectif de la mise en situation.
- Identification des points maîtrisés et des axes de progrès.
- Vérification des connaissances par questionnaire ou QCM.
- Formalisation des recommandations relatives à l'organisation ou aux équipements.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie **active, participative et majoritairement pratique**, adaptée à l'expérience des Équipers de seconde intervention et aux moyens disponibles dans l'établissement :

- **Méthode interrogative** : échanges avec les participants, questionnaire oral et retour sur les expériences, exercices ou interventions réalisés depuis la formation initiale.
- **Apports théoriques ciblés** : rappels courts sur les procédures

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont adaptés aux risques, aux consignes et aux équipements présents dans l'établissement. Ils peuvent comprendre :

- support de formation illustré et documents techniques remis ou présentés aux participants ;
- consignes de sécurité incendie, plans d'intervention et procédures internes de l'établissement ;
- plan d'opération interne lorsqu'il existe ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ESI-20260922



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

d'alarme et d'alerte, l'organisation de l'équipe, les risques liés au feu et les limites d'intervention.

- **Méthode démonstrative** : présentation et démonstration commentée des équipements, des gestes techniques et des règles de sécurité par le formateur.
- **Exercices pratiques progressifs** : contrôle des équipements, déploiement des moyens incendie, établissement des tuyaux, utilisation des lances et communication en équipe.
- **Travail en binôme ou en équipe** : répartition des rôles, coordination des intervenants et application de la chaîne de commandement.
- **Mises en situation professionnelles** : scénarios adaptés aux risques, aux consignes et aux équipements présents sur le site.
- **Débriefing pédagogique** : analyse collective des exercices, correction des écarts observés et identification des axes d'amélioration.

- équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices ;
- extincteurs, robinets d'incendie armés, tuyaux, lances et accessoires hydrauliques ;
- moyens spécifiques disponibles sur le site : motopompe, moyens mousse, réserve incendie ou équipements équivalents ;
- radios ou moyens de communication utilisés par l'équipe d'intervention ;
- générateur de flammes à combustible réel ou simulateur de feu, selon les conditions de sécurité ;
- machine à fumée pédagogique, lorsque le scénario le permet ;
- zone d'exercice sécurisée et adaptée aux manœuvres ;
- fiches techniques, questionnaires et grilles d'observation pour l'évaluation des acquis.

Les équipements réellement mobilisés sont définis avant la formation en fonction de l'organisation incendie et des moyens de seconde intervention de l'entreprise.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré au moyen de :

- **feuilles d'émargement signées par demi-journée** par les participants et le formateur ;
- contrôle de l'assiduité et de la participation aux séquences théoriques et pratiques ;
- suivi individuel lors des manœuvres et mises en situation à l'aide d'une **grille d'observation** ;
- traçabilité des résultats obtenus au QCM ou au questionnement final ;
- remise d'une **attestation individuelle de fin de formation** et d'un **certificat de réalisation** ;
- recueil de la satisfaction des participants au moyen d'un questionnaire ;
- établissement, lorsque prévu avec l'entreprise, d'un **compte rendu de la mise en situation** mentionnant les points forts et les axes d'amélioration constatés.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en sécurité incendie et en organisation des équipes de seconde intervention, justifiant : d'une expérience opérationnelle de la lutte contre l'incendie ; de la maîtrise des manœuvres en équipe ; de la connaissance des moyens hydrauliques et matériels utilisés ; de compétences pédagogiques adaptées à la formation professionnelle.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- un **questionnement oral de positionnement** en début de session ;
- l'**observation continue** des participants pendant les exercices pratiques ;
- une **mise en situation opérationnelle**, réalisée en binôme ou en équipe ;
- une grille d'évaluation portant notamment sur le respect des consignes, la sécurité, l'équipement, la communication, la coordination et l'utilisation des moyens d'intervention ;
- un **QCM ou questionnement oral** en fin de formation pour vérifier les connaissances essentielles ;
- un débriefing collectif permettant d'identifier les acquis et les axes d'amélioration.

La validation repose sur la participation active du stagiaire, le respect des règles de sécurité et la maîtrise satisfaisante des gestes attendus. Une **attestation individuelle de fin de formation** est remise à l'issue de la session.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : Une salle adaptée à la partie théorique, équipée de tables, de chaises, d'une alimentation électrique et, si possible, d'un écran ou d'un mur de projection ; Les consignes de sécurité incendie, plans d'intervention, procédures d'alarme et d'alerte ainsi que le plan d'opération interne lorsqu'il existe ; Les informations relatives aux risques spécifiques de l'établissement et à l'organisation de l'équipe de seconde intervention ; Une zone d'exercice sécurisée, accessible et suffisamment dégagée pour permettre les manœuvres ; Les équipements de protection individuelle habituellement utilisés par les ESI : tenue adaptée, casque, gants, chaussures de sécurité et autres protections spécifiques ; Les moyens d'intervention propres au site, en état de fonctionnement et à jour de leurs vérifications : RIA, tuyaux, lances, raccords, moyens de communication, motopompe, moyens mousse ou équipements spécifiques, selon le programme retenu ; Un point d'eau ou une alimentation adaptée aux exercices hydrauliques prévus ; Un interlocuteur connaissant l'organisation incendie, les installations et les contraintes du site ; Les autorisations internes nécessaires à la réalisation des exercices et, le cas échéant, l'organisation préalable de la gestion des alarmes, de la détection incendie et de la circulation dans la zone d'exercice ; Des participants munis d'une tenue de travail compatible avec les exercices pratiques. Lorsque la formation comprend l'utilisation d'un appareil respiratoire isolant, le client doit également mettre à disposition des appareils contrôlés, adaptés aux utilisateurs et conformes aux procédures de l'établissement. Les participants doivent avoir reçu la formation préalable correspondante. Les matériels fournis par EVINCEL, notamment les supports pédagogiques, le matériel de simulation ou le générateur de flammes, sont précisés dans la proposition commerciale.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve de la compatibilité des adaptations envisagées avec les exigences de sécurité des exercices pratiques.

Une étude préalable est réalisée avec le référent handicap, l'entreprise et le participant afin de déterminer les adaptations possibles : organisation des ateliers, accessibilité de la zone d'exercice, supports adaptés ou répartition des missions.



Durée

3.50 Heures **0.5** Jour 2 à 10 participants

Effectif



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : ESI-20260922



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427